

**Association régionale
de patinage de vitesse du Québec
Région Ouest**



————— **RÉGION OUEST**

Association régionale
de patinage de vitesse
du Québec

**Règlements, normes et directives
de compétitions**

Saison 2021-2022

Version AGARO 7 juin 2021

Table des matières

Introduction	5
Présentation de la région (Mission selon la FPVQ)	5
1 Règlements et directives de compétition – Section générale	6
1.1 Éligibilité des patineurs du Niveau Initiation et maintien des listes	6
1.1.1 Définition.....	6
1.1.2 Changement du niveau régional au niveau provincial.....	6
1.1.3 Classements et Résultats	6
1.1.4 Création du classement de la Région Ouest (en début de saison)	6
1.1.5 Catégories	7
1.2 Comité organisateur	7
1.2.1 Sanction.....	7
1.2.2 Organisation.....	7
1.2.3 Désistement de l’organisation d’une compétition	7
1.2.4 Publication de l’invitation	7
1.2.5 Inscription aux évènements (rencontre sportive CL’Fun et Liliane-Lambert)	7
1.2.6 Vérification des présences	8
1.2.7 Finances	8
1.2.8 Soutien financier pour les compétitions du calendrier de la Région Ouest.	8
1.2.9 Premiers Soins.....	8
1.3 Officiels	9
2 Règlements pour le Réseau Rencontre Sportive CL’FUN.....	10
2.1.1 Définition et Objectifs	10
2.1.2 Structure	10
2.1.3 Sélection.....	10
2.1.4 Nombre de rencontres sportives	10
2.1.5 Durée, nombre de courses et temps de référence	10
2.1.6 Échauffement sur la Glace	10
2.1.7 Formation des regroupements	10
2.1.8 Formation des vagues	11
2.1.9 Disqualifications	11
2.1.10 Rappel d’une course.....	11
2.1.11 Chronométrage	11
2.1.12 Système de départ	11
2.1.13 Certification des entraîneurs	11
2.1.14 Nombre de patineurs à la première ligne de départ	11
2.1.15 Déroulement de la rencontre sportive	11

2.1.16	Coût d'inscription.....	12
2.1.17	Réunion des entraîneurs avant le début de la rencontre sportive.....	13
2.1.18	Protêt.....	13
2.1.19	Médailles.....	13
2.1.20	Rubans de participation.....	13
2.1.21	Promotion de la course d'habiletés.....	13
3	Règlements et normes pour le Réseau Liliane-Lambert.....	14
3.1.1	Définition et objectifs.....	14
3.1.2	Structure.....	14
3.1.3	Sélection.....	14
3.1.4	Nombre de compétitions.....	14
3.1.5	Durée, nombre de courses et temps de référence.....	15
3.1.6	Échauffement sur la Glace.....	15
3.1.7	Formation des regroupements.....	15
3.1.8	Normes pour la formation des groupes et formation des vagues de qualification et de finales.....	15
3.1.9	Déroulement de la compétition.....	17
3.1.10	Disqualification.....	18
3.1.11	Rappel d'une course.....	18
3.1.12	Chronométrage.....	18
3.1.13	Système de départ.....	18
3.1.14	Certification des entraîneurs.....	18
3.1.15	Coût d'inscription.....	18
3.1.16	Réunion des entraîneurs avant le début de la compétition.....	18
3.1.17	Protêt.....	19
3.1.18	Médailles.....	19
3.1.19	Temps de passage du regroupement nouveaux patineurs vers le regroupement préparatoire.....	19
4	Finales de saison de la Région Ouest.....	20
4.1.1	Finale des 10 ans et plus respectant le format de compétition du réseau Liliane-Lambert.....	20
4.1.2	Finales des 8 et 9 ans respectant le format de compétition du réseau Liliane-Lambert.....	20
4.1.3	La Fête des Rencontres Sportives CL'Fun regroupera les patineurs de 5 à 7 ans.....	20
5	Finales régionales des Jeux du Québec.....	21
6	Calendrier de compétition.....	22
6.1.1	Préparation du calendrier pour la prochaine saison.....	22
6.1.2	Attribution des compétitions.....	22
7	Équipements (normes spécifiques ou précision).....	22
7.1.1	Équipements.....	22
7.1.2	Patins.....	22
7.1.3	Casques.....	23

7.1.4	Protection faciale	23
7.1.5	Bonnets	23
	Autres Documentations disponibles sur le site de la région:	24
	ANNEXE 1 : Standards d'accès au réseau Interrégional (Saison 2020-2021).....	25
	ANNEXE 2 : Catégories d'âge – Patinage courte piste	25
	ANNEXE 3 : Secteurs du réseau Liliane-Lambert	26
	ANNEXE 4 : Secteurs du réseau Rencontre sportive CL'Fun	26
	ANNEXE 5 : Répartition Compétitions de fin de saison	27
	ANNEXE 6 : Temps de référence Réseau Rencontre sportive C'L Fun	28
	ANNEXE 7 : Temps de référence Réseau Liliane Lambert.....	28
	ANNEXE 8 : Répartition des clubs lors des Finales Régionales des Jeux du Québec	29

Introduction

La présente documentation vise à définir les règlements, les directives et les normes à suivre par les différents intervenants lors d'une compétition sanctionnée par la Fédération de Patinage de Vitesse du Québec (FPVQ) mais sous la responsabilité de la ARPVQ- Région Ouest.

Le CA de la Région Ouest, qui approuve les recommandations du CE de la région, demande un respect des éléments de cette documentation, le tout ayant comme objectif le bien être du développement des jeunes.

Présentation de la région (Mission selon la FPVQ)

La Région Ouest est une des 5 régions définies par la réglementation de la Fédération de patinage de vitesse du Québec (FPVQ). Sa mission ... **à venir suite aux chantiers de la fédération, la mission étant en processus de révision.**

La Région Ouest présente dans ce document :

L'éligibilité des patineurs, les directives pour les classements, les résultats de compétition et les normes pour les comités organisateurs.

Les règlements et les normes qui permettront de définir les deux réseaux de compétitions soit :

- Les rencontres sportives CL'Fun
- Le réseau Liliane-Lambert.

Les directives pour les finales de saison

Les directives d'organisation des finales régionales des Jeux du Québec

Les directives pour la conception du calendrier

La réglementation reliée aux équipements

Abréviation et référence :

Nous ferons référence à ARPVQ-Région Ouest par la nomenclature suivante : Région Ouest

La Fédération de patinage de vitesse du Québec sera présentée par l'abréviation suivante : FPVQ

Dans ce document, nous ferons aussi référence à d'autres entités qui représentent :

- Des regroupements de clubs auprès de 2 grandes des municipalités de la région, soit la Régionale de Montréal et la Régionale de Laval.
- Le CRCP Laval réunit les patineurs de Laval qui ont atteint un certain niveau de développement.
- Nous ferons aussi référence aux régions administratives des Jeux du Québec; nous retrouvons 9 régions administratives dans la Région Ouest

NOTE IMPORTANTE:

Dans le cas où les directives, normes ou règlements ne seraient pas prévus dans cette documentation, ceux de la Fédération du patinage de vitesse du Québec sont en vigueur, ceux de PCV Canada, et s'il y a lieu ceux de ISU.

Ne voulant pas être trop rigide dans son application en général, le CE de la Région Ouest peut, en cours de saison, apporter les modifications nécessaires à une saine gestion de son réseau de compétition. Le tout devrait être entériné par le CA de la région, à moins d'une situation d'urgence. Le CA étant les présidents de chacun des clubs de la Région Ouest, et le CE qui est composé de membres élus lors de l'Assemblée générale de la Région.

Tiré de nos règlements généraux (4.1).

Bonne Lecture !

1 Règlements et directives de compétition – Section générale

1.1 Éligibilité des patineurs du Niveau Initiation et maintien des listes

1.1.1 Définition

Le patineur qui veut participer à une compétition de niveau régional doit être inscrit auprès de la FPVQ et de PVC (Patinage de Vitesse Canada) dans la catégorie « Régional » selon la terminologie de PVC et FPVQ.

Le numéro d'affiliation est obligatoire lors de son inscription à une compétition.

1.1.2 Changement du niveau régional au niveau provincial

Veuillez noter qu'un changement de niveau est le passage d'un patineur du niveau Régional (Région Ouest) vers le réseau Interrégional, patineur de niveau provincial, sous la gouverne de la fédération.

Selon les directives de la FPVQ, mais appliquées par la Région Ouest :

Un patineur du réseau Liliane-Lambert peut accéder au niveau de compétition Interrégional au cours de la saison, le patineur doit avoir atteint le standard (**annexe 1**) de ce niveau dans la ou les distance(s) requise(s) lors d'une compétition régionale de niveau Initiation.

Une exception est à noter : celle où le patineur de 9 ans qui réalise le standard des 10 ans et plus de niveau Interrégional au cours de la saison. Ce patineur peut n'être admis directement au niveau Interrégional que la saison suivante, s'il le désire.

Dans tous les cas, un formulaire doit être complété à cet effet par le club d'affiliation et envoyé au bureau de la FPVQ. Le club d'affiliation doit aussi modifier le statut du patineur dans la base de données de la FPVQ et PVC.

Tolérance administrative suite à la réalisation des temps Interrégional :

- Un patineur qui réalise le temps de passage pourra faire la compétition suivante sur le réseau Liliane-Lambert.
- Un patineur qui réalise les temps de l'Interrégional lors de sa saison de 9 ans pourra faire la première compétition Liliane-Lambert de la saison suivante.

1.1.3 Classements et Résultats

La Région Ouest tiendra un classement public pour les jeunes de 9 ans et plus. Ce classement des patineurs est réalisé selon les temps transmis par le comité organisateur et réalisés lors des compétitions du réseau Initiation de l'ARPVQ-RO.

Les résultats des différentes compétitions du réseau Liliane-Lambert seront sur le site de la Région Ouest, les résultats seront publiés dans un délai raisonnable.

Les résultats des différentes compétitions du réseau des rencontres sportives CL'Fun seront envoyés aux clubs pour les suivis et la gestion interne des clubs. La région tiendra une base de données par secteur en collaboration avec les secteurs, aucun affichage sur le site de la région.

1.1.4 Création du classement de la Région Ouest (en début de saison)

En début de saison, un nouveau classement pour le réseau Liliane-Lambert est réalisé en fonction des résultats de l'année précédente en considérant le mouvement des patineurs d'une catégorie à l'autre. Les jeunes de 8 ans qui passeront dans le groupe de 9 ans seront réparties selon leur temps au 300 mètres ou/et 400 mètres lorsque disponibles.

1.1.5 Catégories

Les catégories sont celles définies par la FPVQ, et représentent l'âge des jeunes participants au 1^{er} juillet de l'année en cours. Voir l'**annexe 2** pour une liste des catégories

1.2 Comité organisateur

1.2.1 Sanction

Les demandes de sanction, pour les compétitions du niveau initiation, seront sous la responsabilité de la Région Ouest. Cette demande de sanction sera faite à partir du calendrier de début de saison et envoyée à la FPVQ.

Les demandes de sanction doivent être effectuées pour toutes les compétitions des Réseaux Initiations, incluant les finales régionales des Jeux du Québec.

La Région sera aussi responsable du paiement à la FPVQ.

La Région Ouest fera les suivis nécessaires au club hôte ou comité organisateur des compétitions.

Prendre note : si un club ou une organisation demande une compétition de niveau supérieur (comprendre FPVQ), le club devra faire les démarches de demande de sanction et le paiement à la FPVQ.

1.2.2 Organisation

Le club ou le comité organisateur d'une compétition sanctionnée doit organiser l'évènement selon les règlements de la Région Ouest et de la FPVQ.

1.2.3 Désistement de l'organisation d'une compétition

Un club se désistant sans raison majeure, après avoir accepté l'organisation d'une compétition sanctionnée, est passible d'une amende de 125 \$. Le CE de la Région Ouest est responsable de la décision.

1.2.4 Publication de l'invitation

Le VP aux compétitions fait parvenir au président du club organisateur un « modèle d'invitation » et demande la confirmation du nom du coordonnateur 45 jours avant la compétition.

Dans un délai de 30 jours avant la compétition, le coordonnateur de l'évènement doit faire parvenir au VP des compétitions l'invitation officielle.

Le VP aux compétitions doit alors faire parvenir l'invitation à tous les clubs, à l'officiel en chef et au CE de la région. Si un horaire est indiqué sur l'invitation, celui-ci devra être respecté.

1.2.5 Inscription aux évènements (rencontre sportive CL'Fun et Liliane-Lambert)

Les inscriptions des patineurs d'un club doivent être parvenues sur le formulaire prescrit par la Région Ouest, dûment rempli, au responsable de la compétition, soit le coordonnateur et le compilateur (le tout selon la lettre d'invitation), dix (10) jours avant le début de l'évènement. *Veillez noter que le formulaire prescrit est sur le site de la Région Ouest.*

L'inscription du patineur et le paiement sont faits au club d'affiliation par le parent.

Le club d'affiliation à la responsabilité de l'inscription du patineur.

Le club d'affiliation doit faire parvenir le paiement total au trésorier de la région.

Le total sera calculé selon le nombre d'inscriptions reçues par le coordonnateur et/ou le compilateur de la région et non selon le nombre de participants présents. Le montant doit être reçu par le trésorier de la Région Ouest 48 heures avant la compétition.

Le coût d'inscription d'un patineur qui ne se présente pas à une compétition n'est pas remboursé sauf pour des raisons médicales. Un billet de médecin est exigé pour le remboursement et devra être transmis au trésorier de la Région Ouest par le club d'affiliation du patineur.

1.2.6 Vérification des présences

L'entraîneur ou une personne désignée par le club participant doit faire la vérification de ses patineurs suite à la publication des listes et informer immédiatement le coordonnateur ou le compilateur de toute erreur ou omission.

1.2.7 Finances

Le club ou le comité organisateur d'une compétition sanctionnée accepte toutes les charges financières découlant de l'organisation de la compétition.

1.2.8 Soutien financier pour les compétitions du calendrier de la Région Ouest.

Location de glace:

- Liliane-Lambert : Les clubs qui ont à payer leurs heures de glace lors d'une compétition pourront être remboursés jusqu'à concurrence de 75% de la facturation de la ville et pour un maximum de 7 heures. La demande doit être faite au trésorier de la Région Ouest et une preuve de facturation est exigible
- Rencontre Sportive CL'Fun: Les clubs qui ont à payer leurs heures de glace lors d'une rencontre sportive pourront être remboursés jusqu'à concurrence de 75% de la facturation de la ville et pour un maximum de 5 heures. La demande doit être faite au trésorier de la Région Ouest et une preuve de facturation est exigible.
- Pour les finales de saison (8 et 9 ans et 10 ans et plus) la norme d'une compétition Liliane-Lambert s'applique.
- Pour la Fête des rencontres sportives CL'Fun (5 à 7 ans) la norme d'une rencontre sportive CL'Fun s'applique.
- La région n'assume aucun coût des heures de glace pour les finales régionales des Jeux du Québec.

Garantie du nombre d'inscriptions :

- La Région Ouest garantit au club organisateur un minimum de 65 inscriptions lors d'une Rencontre Sportive CL'Fun. Une somme équivalente à la « quote-part » du club organisateur multipliée par le nombre des inscriptions manquantes sera remise à titre compensatoire.
- Le même principe s'applique pour les compétitions du réseau Liliane-Lambert, la garantie est de 80 participants.

Sanction

- La Région Ouest assumera le paiement de la sanction à la fédération FPVQ. (voir section 1.2.1)

1.2.9 Premiers Soins

Pour toutes les compétitions sous la juridiction de la Région Ouest, les clubs hôtes et organisateurs doivent utiliser les services des premiers soins désignés par l'ARPVQ-RO.

Les frais de services des premiers soins sont intégralement défrayés par la Région Ouest et le paiement sera effectué directement au fournisseur du service par la Région Ouest.

La Région Ouest assumera les premiers soins pour les finales régionales des Jeux du Québec pour un maximum de 6 heures si les régions administratives respectent de se réunir pour tenir l'évènement.

1.3 Officiels

Pour le réseau Rencontre Sportive CL'Fun:

Un officiel majeur (arbitre ou officiel de départ) est nommé par le vice-président des officiels de la Région Ouest selon son programme d'assignation des officiels.

Le club organisateur ou comité devra fournir des bénévoles comme officiels (officiels en formation à privilégier) dont 1 bénévole pour la gestion de l'entrée et de la sortie sur la glace.

L'officiel de la rencontre sportive se doit de remplir un « *rapport de compétition* » dans les 15 jours après l'évènement et l'acheminer au Vice-président aux compétitions et au Vice-président des officiels de la Région Ouest.

Pour le réseau Liliane-Lambert :

Les officiels majeurs (2 officiels sur la glace et un officiel de départ) sont nommés par le vice-président des officiels de la Région Ouest selon son programme d'assignation des officiels. L'officiel en chef se doit de remplir un rapport de compétition dans les 15 jours après l'évènement et l'acheminer au Vice-président aux compétitions et au Vice-président des officiels de la Région Ouest

Remboursements de dépenses accordées aux officiels.

Un montant est octroyé aux officiels lorsqu'ils sont appelés à se déplacer lors de divers événements. Ce montant sera déterminé en fonction de la « *Politique de remboursement des dépenses des arbitres et des officiels de départ* ».

Il y aura la possibilité d'y apporter des modifications durant l'année. Le remboursement et le coût est sous la responsabilité de la Région Ouest et a normalement lieu une fois par année.

2 Règlements pour le Réseau Rencontre Sportive CL'FUN

2.1.1 Définition et Objectifs

Les patineurs du réseau Rencontre Sportive CL'Fun participent à des rencontres régionales.

Le développement des habiletés et l'initiation à la course seront au centre de ce réseau.

Le développement des bénévoles, des officiels, des entraîneurs et l'apprentissage de l'organisation et du déroulement d'une « compétition » pour les parents seront visés.

La collaboration entre les clubs et la participation des parents seront de mise pour assurer un sain esprit d'une rencontre sportive. L'objectif étant l'expérience positive pour le JEUNE.

Aucun temps ne sera affiché durant la rencontre sportive, L'esprit et l'objectif des rencontres sportives CL'Fun étant la participation et le dépassement de soi avant tout. Les clubs pourront par la suite déterminer les éléments de valorisation de leur patineur.

2.1.2 Structure

La Région Ouest est divisée en secteurs selon la base des régions administratives Jeux du Québec ou un regroupement de régions administratives ou tout autre regroupement proposé par le CE de la Région Ouest.

Une base de répartition est présentée lors de la L'AGA de la région et sera affichée sur le site de la Région Ouest, en plus d'être publiée en annexe de la réglementation-directives. **Voir annexe 4**

Selon le calendrier de compétitions, des ajustements de secteurs pourraient être envisagés par le CE de la Région. Les secteurs, pour la saison en cours, seront publiés définitivement en date du 15 septembre par le CE de la Région Ouest.

Tout changement au calendrier devra être approuvé par le CA et devra être communiqué le plus rapidement possible.

2.1.3 Sélection

Les patineurs retenus dans ce réseau sont de catégorie 5 à 8 ans au 1^{er} juillet de l'année en cours. **Voir Annexe 2**

2.1.4 Nombre de rencontres sportives

Un minimum de deux (2) Rencontres Sportives durant la saison. Ce calendrier est composé de rencontres sportives à une fréquence maximale d'une par mois et ce, du mois de novembre jusqu'au mois de février.

2.1.5 Durée, nombre de courses et temps de référence

Les Rencontres Sportives se déroulent sur une demi-journée. La durée idéale est de 4 heures. Un minimum de cinq (5) courses est au programme pour chaque catégorie selon le nombre d'inscription.

2.1.6 Échauffement sur la Glace

Aucun échauffement sur la glace ne sera permis.

2.1.7 Formation des regroupements

Le format des regroupements des catégories est basé sur les critères suivants :

- Regroupement 5 et 6 ans (vagues fixes et mixtes)
- Regroupement 7 et 8 ans (vagues fixes et mixtes)

La distance de 200 mètres est retenue pour la répartition des patineurs au sein des vagues.

Les distances de 300 et 400 mètres seront répertoriées pour les patineurs de 8 ans en vue de la finale et de leur passage au groupe des 9 ans lors de la prochaine saison.

2.1.8 Formation des vagues

La composition des vagues est faite avant chaque rencontre et reste identique tout au long de la rencontre. La composition des vagues est sous la responsabilité du comité organisateur (coordonnateur et compilateur) et du représentant de la région (normalement un officiel). Ceux-ci prépare la composition des vagues selon les critères suivants :

- Temps répertorié par la Région Ouest en cours de saison, soit lors d'une rencontre précédente.
- Pour la première rencontre de la saison et dans le cas d'un nouveau patineur, le club a la responsabilité de faire parvenir les temps requis avec la fiche d'inscription. Le temps pour la première rencontre sportive devrait être pris lors d'une compétition maison d'initiation à la course ou lors d'un entraînement.
- Le temps requis est le meilleur temps au 200 m pour toutes les catégories d'âge.
- Il est formellement interdit à tout organisateur de modifier la base de données du « programme de compétition », cette responsabilité revient au compilateur de la rencontre sportive.
- Un fichier Excel sera fourni au compilateur et/ou au comité organisateur pour le montage de la rencontre.

2.1.9 Disqualifications

Aucune disqualification ne sera appelée pour un problème d'équipement ou un faux départ. Dans le cas d'un problème d'équipement, le patineur fautif ainsi que tous les patineurs de sa vague devront quitter la patinoire ou corriger le problème sur le champ. Ils pourront reprendre leur course lorsque l'officiel l'indiquera.

Les autres disqualifications de course seront à la discrétion des officiels, mais un simple avertissement devrait suffire à ce niveau, à la discrétion de l'arbitre en chef.

2.1.10 Rappel d'une course

Le rappel d'une course est à la discrétion de l'officiel de la région

- Si une course est rappelée suite à une blessure, le patineur pour qui l'on rappelle la course ne peut la recommencer.

2.1.11 Chronométrage

Le système de chronométrage manuel sera utilisé.

2.1.12 Système de départ

Un sifflet sera utilisé pour signaler le départ.

2.1.13 Certification des entraîneurs

Aucune certification n'est requise.

2.1.14 Nombre de patineurs à la première ligne de départ

Maximum de 5 patineurs à la ligne pour toutes les distances.

2.1.15 Déroulement de la rencontre sportive

La rencontre sportive débutera :

- Avec les patineurs de 7 et 8 ans en ordre décroissant
- Suivi des patineurs de 5 et 6 ans en ordre décroissant

Distance 1 : 200 mètres

Distance 2 : 200 mètres

Distance 3 : Course d'habiletés (la course sera envoyée avec l'invitation incluant les consignes)

Distance 4 et 5 : 300 mètres ou 400 / 500 mètres pour les 7 et 8 ans selon le nombre d'inscription et les directives reliées au développement des patineurs.

Distances 4 et 5 : 300 ou 400 mètres pour les 6 ans selon le nombre d'inscription et les directives reliées au développement des patineurs.

Base du programme Patineurs débutants	5 et 6 ans	7 et 8 ans
Distance 1	200 mètres	200 mètres
Distance 2	200 mètres	200 mètres
Distance 3	Course d'habiletés	Course d'habiletés
Distance 4	300 mètres	300 mètres
Distance 5	300 mètres	300 mètres

En fonction du développement des patineurs, les 2 dernières distances seront les suivantes : Voir l'**annexe 6** pour les temps d'accès aux distances suivantes.

Les patineurs de 6 ans, si pas assez nombreux, pourront se joindre à une vague de 7 et 8 ans. Le club du patineur sera avisé du changement pour approbation

Base du programme Dont le temps au 200m est inférieur	6 ans	7 et 8 ans
Distance 4	300 mètres	300 mètres
Distance 5	400 mètres	400 mètres

En fonction du développement des patineurs, les 2 dernières distances seront les suivantes pour les jeunes de 7 et 8 ans : Voir l'**annexe 6** pour les temps d'accès aux distances suivantes.

Base du programme Dont le temps au 200m est inférieur		7 et 8 ans
Distance 4		400 mètres
Distance 5		500 mètres

Les temps seront déterminés par un comité d'entraîneurs, si possible. Sinon le VP aux compétitions proposera un temps lors de l'AGARO.

2.1.16 Coût d'inscription

Les frais d'inscription par patineur pour s'inscrire à une Rencontre Sportive CL'Fun est de 25 \$, exigible et non remboursable.

Le club organisateur recevra 15 \$ par participant et l'ARPVQ-RO gardera 10 \$ par participant. Le coût d'inscription pour les compétitions est fixé à l'assemblée générale annuelle.

Toutes demandes d'ajout de patineurs après la date limite seront majorées de 5\$ du tarif d'inscription. Montant qui sera conservé par la Région. Toutes les demandes d'ajout 5 jours avant l'événement seront refusées, peu importe la raison.

2.1.17 Réunion des entraîneurs avant le début de la rencontre sportive

Une réunion regroupant les entraîneurs doit être tenue sous la direction conjointe du coordonnateur et de l'officiel en chef de la rencontre sportive. L'officiel de départ en chef, les assistants et officiels en formation peuvent participer à cette réunion.

2.1.18 Protêt

Aucun protêt ne sera accepté.

2.1.19 Médailles

Aucune médaille ne doit être remise.

2.1.20 Rubans de participation

Des rubans de participation sont remis à tous les patineurs présents. L'achat des rubans est sous la responsabilité de la Région Ouest.

2.1.21 Promotion de la course d'habiletés

Dans le but de promouvoir la course d'habiletés, la Région Ouest propose un système simple de pointage pour déterminer le meilleur club lors des courses d'habiletés.

La promotion de la course d'habiletés se fera par une rencontre sportive entre les clubs. Un pointage sera donné à chaque patineur. Le club avec le meilleur total sera le club gagnant. Voici le système de pointage qui sera intégré dans le fichier excel.

- Un patineur absent à l'évènement est retiré du calcul
- Un patineur qui ne participe pas aura 0 point.
- Le patineur qui respecte les consignes aura un point par consigne, maximum 3.
- Le patineur gagnant en respectant les consignes aura 2 points supplémentaires.

Le club gagnant est le club avec la meilleure moyenne, soit le nombre de points cumulés divisé par le nombre de patineurs présents à la rencontre sportive.

Le club gagnant sera annoncé entre la 4^e et 5^e distance.

Une réflexion est en cours pour les modalités et la symbolique possible. Présentement, un prix (drapeau) est envisagé, drapeau qui serait remis en jeu lors de la rencontre sportive suivante.

3 Règlements et normes pour le Réseau Liliane-Lambert

3.1.1 Définition et objectifs

Les patineurs du réseau Liliane-Lambert regroupent deux types de patineurs.

- Les nouveaux patineurs de 9 ans et plus
- Les patineurs en préparation pour le réseau Interrégional

Le réseau a deux objectifs :

L'intégration des jeunes qui arrivent dans notre sport à partir de 9 ans et qui ont le goût de la vitesse. Le réseau va leur permettre de s'initier à la course, mais les clubs auront la responsabilité d'assurer le développement des habiletés, élément primordial à long terme.

Le réseau aura la responsabilité d'assurer une préparation adéquate des patineurs au réseau supérieur en conservant l'essentiel de notre sport, soit une participation saine où le dépassement de soi et le plaisir sont au cœur de nos réflexions.

Le développement des bénévoles, des entraîneurs et l'apprentissage pour les parents restent des éléments importants pour le développement de la Région Ouest et du patinage de vitesse.

3.1.2 Structure

L'Association Régionale du Patinage de Vitesse de la Région Ouest est divisée en secteurs.

Selon le calendrier, des ajustements de secteurs pourrait être envisagés si deux clubs du même secteur se voient octroyer une compétition.

Les secteurs seront publiés définitivement en date du 15 septembre par le CE de la Région Ouest.

Une base de répartition est présentée lors de la L'AGA de la région et sera affichée sur le site de la Région Ouest. **(Voir annexe 3)**

3.1.3 Sélection

Les patineurs retenus sur ce réseau sont de catégories 9 ans et plus ans et de 13 ans et moins inclusivement n'ayant pas fait de demande à la FPVQ pour le passage à l'interrégional ou au provincial.

Un nouveau patineur de 14 ans ne peut se joindre au regroupement des nouveaux patineurs. Il sera accepté au niveau préparatoire donc suite à un développement au sein de son club d'affiliation., il devra donc faire le temps de passage au 400 mètres (en entraînement) avant de s'inscrire. **(Voir annexe 7)**. Il devra quitter aussitôt qu'il a fait le standard Interrégional de la FPVQ.

Toute autre demande spéciale devra être présentée au CE de la Région et le tout devra être documenté par l'entraîneur. Exemple : Un nouveau patineur qui revient après une année d'absence et qui était de niveau Interrégional pourrait être admis à une compétition Liliane-Lambert, le tout après une demande écrite documentée du club appuyé par l'entraîneur et envoyée au président et vice-président aux compétitions de la Région. La Région pourrait refuser la demande suite à l'analyse.

Tout patineur de moins de 17 ans, de la catégorie Olympiques spéciaux sera accepté suite à une demande écrite de la part du club d'affiliation. Une catégorie distincte sera prévue lors de la préparation du programme de course.

3.1.4 Nombre de compétitions

Un minimum de trois (3) compétitions durant la saison. Ce calendrier est composé de compétitions à une fréquence maximale d'une par mois, et ce, du mois d'octobre jusqu'au mois de février.

3.1.5 Durée, nombre de courses et temps de référence

Les compétitions se déroulent sur une journée. La durée idéale est de 6 heures incluant le dîner et l'échauffement. Un minimum de trois (3) distances sont au programme pour chaque catégorie. Les deux premières distances sont sous le principe de qualifications et finales. Tous les patineurs font autant la qualification que la finale.

Lors de la troisième distance, les patineurs passeront directement à la finale selon les points accumulés lors de la compétition.

Pour les nouveaux patineurs, le temps de référence pour la préparation des vagues initiales est le 300 mètres.

Pour les patineurs en préparation, le temps de référence est le 400 mètres; si aucun temps présenté pour une mise à jour par le club d'affiliation, nous utiliserons celui au classement.

Les temps au 400 mètres pour les nouveaux patineurs et le 800 mètres pour ceux en phase préparatoire seront répertoriés lors de la préparation du classement

3.1.6 Échauffement sur la Glace

Un échauffement de 6 minutes a lieu avant le début des courses. L'équipe des premiers soins doit être présente.

3.1.7 Formation des regroupements

Le format des regroupements des catégories est basé sur les critères suivants :

- Regroupement nouveaux patineurs 9 ans et plus (regroupement mixte)
- Regroupement patineurs d'expérience 9 et 10 ans (regroupement mixte)
- Regroupement patineurs d'expérience 11 ans et plus (regroupement selon le sexe)

Un patineur d'expérience est un patineur qui est au classement de la Région Ouest et qui aura fait le standard nécessaire lors d'une compétition Liliane-Lambert. Le patineur est en processus de préparation pour le niveau Interrégional.

Un nouveau patineur peut accéder au regroupement des patineurs en préparation, suite à une demande écrite et documentée fait par le club, appuyée par l'entraîneur et envoyée au président et au vice-président de la Région Ouest. Le patineur sera automatiquement placé à la fin du classement. Si plus d'une demande, le temps envoyé au 400 mètres fera la différence.

Les regroupements mixtes seront discutés avec les entraîneurs en début de saison lors d'une présentation spéciale de la région pour assurer une acceptation collective.

3.1.8 Normes pour la formation des groupes et formation des vagues de qualification et de finales

Format des groupes

Les groupes sont de 15 patineurs selon le classement de la Région Ouest, sauf le dernier groupe, Si le dernier groupe est de moins de 10 patineurs, il sera alors jumelé au groupe précédent. Si des patineurs sont absents le matin de la compétition, **les groupes ne seront pas remodulés.**

Formation des vagues de qualification

Les vagues de la première distance sont formées selon le temps de référence prévu et les modalités mentionnées à la section 3.1.7. Pour les autres courses de qualification, le cumulatif des points de la compétition en cours est utilisé. La répartition des patineurs s'effectue en serpentín, comme illustré dans le tableau ci-dessous :

A	B	C	D
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12

Formation des vagues de finales

Les qualifications mènent directement aux finales en appliquant le principe des premières positions plus les meilleurs temps des positions suivantes.

Si un patineur est absent lors de sa qualification, il peut participer à la finale mais il sera automatiquement relégué à la dernière vague de la finale de son regroupement.

Explication des vagues pour les finales

- La finale A regroupe les patineurs ayant obtenu les premières places dans les épreuves de qualification avec la possibilité d'y ajouter le ou les meilleurs participants (selon les temps). Les égalités ne sont pas départagées.
- Pour les vagues subséquentes, les patineurs sont classés à l'aide des temps des patineurs, en décroissant (du plus rapide au plus lent).
- Un patineur ne patine jamais seul lors d'une finale. Cependant, il lui est permis de patiner dans la dernière finale et de prendre place sur la deuxième ligne de départ. S'il est impossible de le jumeler avec d'autres catégories du même sexe; il sera alors automatiquement classé le dernier de cette finale.
- Lorsqu'il y a six (6) patineurs inscrits dans une catégorie, pour les courtes distances, le nombre maximum de patineurs par vague au départ est de quatre (4), sauf pour la dernière distance.
- Lorsqu'il y a sept (7) patineurs inscrits dans une catégorie, pour toutes les distances, le nombre maximum de patineurs par vague au départ est de cinq (5), sauf pour la dernière distance.
- En cas d'abandon en cours de compétition, les 2 paragraphes précédents peuvent s'appliquer. La décision finale revient au compilateur et à l'officiel en chef.

Explication du pointage utilisé pour le classement durant la compétition

Tout patineur qui se qualifie pour une finale s'assure le minimum de points de cette finale. Les points sont attribués selon le tableau suivant:

POINTS EN FINALE

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	1000	9	196	17	37	25	14	33	6
2	816	10	160	18	30	26	13	34	5
3	666	11	130	19	24	27	12	35	4
4	543	12	106	20	19	28	11	36	3
5	443	13	86	21	18	29	10	37	2
6	362	14	70	22	17	30	9	38	1
7	295	15	57	23	16	31	8	Suivants	1
8	241	16	46	24	15	32	7		

3.1.9 Déroulement de la compétition

La compétition débutera

- Le regroupement des 11 ans et plus en préparation pour le niveau supérieur (Féminin suivi par le groupe masculin)
- Le regroupement des 9 et 10 ans en préparation pour le niveau supérieur
- Suivi du regroupement des nouveaux patineurs de 9 ans et plus

Base du programme	Préparation 11 ans et plus	Préparation 9 et 10 ans	Nouveaux 9 ans et plus
Distance 1 (Qualification)	800 mètres	800 mètres	300 mètres
Distance 1 (En Finale)	800 mètres	800 mètres	300 mètres
Distance 2 (Qualification)	400 mètres	400 mètres	400 mètres
Distance 2 (En finale)	400 mètres	400 mètres	400 mètres
Distance 3 Finale directement	1000 mètres (8)	1000 mètres (8)	500 mètres

Directives spéciales pour la troisième distance en finale directement

Le compilateur doit tenir compte du minutage de la compétition, des contraintes du club organisateur suite à la réservation de glace pour prendre la décision suivante.

Lors de la préparation du programme, le compilateur et l'officiel, si plus de 10 patineurs d'un groupe en préparation pour le réseau Interrégional et qui ont un temps au 400 mètres inférieur prévu à l'**annexe 7** modifier la 3^e distance pour un 1200 mètres, toujours avec un départ à 8.

Le temps qui détermine que le groupe est prêt pour un 1200 mètres sera déterminé par un comité d'entraîneurs, si possible. Sinon le VP aux compétitions proposera un temps lors de l'AGARO, le tout avec précision sur l'analyse.

Base du programme Dont le temps au 200m est inférieur	Préparatoire 11 ans et plus	Préparatoire 9 et 10 ans	Nouveaux patineurs
Distance 3 Finale directement	1 200 mètres (8)	1 200 mètres (8)	

3.1.10 Disqualification

En cas de disqualification, aucun point n'est accordé si l'officiel juge un comportement non sportif ou une mauvaise conduite. Pour toute autre disqualification, le patineur se voit attribuer les points de la dernière place de la course, mais placé avant le ou les patineurs qui n'a ou n'ont pas pris le départ.

Disqualification : Situation départ de course

Lorsque l'officiel de départ ordonne « à la ligne », les compétiteurs doivent se placer à la ligne de départ. Les patineurs doivent se tenir droit sans bouger, les patins dans la position de départ, jusqu'à ce que l'officiel de départ ordonne « Prêt », après quoi, ils assument la position de départ et gardent cette position de départ jusqu'au signal de départ. Dans le cas d'un faux départ ou d'un rappel de course, les patineurs doivent retourner à la ligne de départ en position et attendre les directives de l'officiel de départ. Suite à 2 faux départs attribués au même patineur, ce patineur sera déplacé derrière les autres patineurs afin de ne pas nuire au départ de ceux-ci.

3.1.11 Rappel d'une course

Le rappel d'une course est à la discrétion de l'officiel de la Région.

Si une course est rappelée suite à une blessure, le patineur pour qui l'on rappelle la course ne peut la recommencer.

L'officiel peut accorder un repos aux athlètes si plus de la moitié de la distance a été parcourue. Par contre, si moins de la moitié de la distance a été parcourue, il revient à la discrétion de l'officiel d'accorder un repos ou non.

3.1.12 Chronométrage

Le système de chronométrage manuel sera utilisé pour toutes les compétitions.

3.1.13 Système de départ

Les systèmes de départ (beeper) seront utilisés pour toutes les compétitions si disponibles, sinon le sifflet sera priorisé.

3.1.14 Certification des entraîneurs

Aucune certification n'est requise

3.1.15 Coût d'inscription

Les frais d'inscription par patineur pour s'inscrire à une compétition du Réseau Liliane-Lambert est de 30\$ dû, exigible et non remboursable. Le club organisateur recevra 18 \$ par participant (« quote-part ») et l'ARPVQ-RO gardera 12 \$ par participant. L'ARPVQ-RO s'engage à remettre une avance aux organisateurs correspondant au minimum requis. Le coût d'inscription pour les compétitions est fixé à l'assemblée générale annuelle.

Toutes demandes d'ajout de patineurs après la date limite seront majorées de 5\$. Toutes les demandes d'ajout 5 jours avant l'événement seront refusées, peu importe la raison.

3.1.16 Réunion des entraîneurs avant le début de la compétition

Une réunion regroupant les entraîneurs doit être tenue sous la direction conjointe du coordonnateur et de l'officiel en chef de la compétition. L'officiel de départ en chef et les assistants peuvent participer à cette réunion.

3.1.17 Protêt

Aucun protêt ne sera accepté.

3.1.18 Médailles

Des médailles sont remises aux quatre (4) premiers de chaque groupe au classement par les points de la compétition. Aucune distinction ne sera faite au sein des groupes mixtes pour la remise de médailles.

Les achats des médailles d'or, d'argent et de bronze sont la responsabilité du club organisateur.

Les achats des médailles de Fer sont la responsabilité de la Région Ouest.

La Région-Ouest ne commande aucune médaille de club.

3.1.19 Temps de passage du regroupement nouveaux patineurs vers le regroupement préparatoire

Voir **l'annexe 7** pour connaître le temps de passage d'un nouveau patineur vers son groupe d'âge pour la préparation au réseau Interrégional.

Le passage se fait lors de la prochaine compétition.

Les temps seront déterminés ou seront revus par un comité d'entraîneurs, si possible. Sinon le VP aux compétitions proposera un temps lors de l'AGARO, assemblée générale de la Région Ouest

4 Finales de saison de la Région Ouest

4.1.1 Finale des 10 ans et plus respectant le format de compétition du réseau Liliane-Lambert

La Région Ouest prévoit une seule finale pour ce groupe d'âge.

Les frais d'inscription par patineur pour cette finale sont de 30 \$ dû, exigible et non remboursable. Le club organisateur recevra 15 \$ par participant et la Région Ouest gardera 15 \$ par participant.

Le 5\$ supplémentaire perçu par la région servira à remettre un cadeau promotionnel à tous les patineurs.

4.1.2 Finales des 8 et 9 ans respectant le format de compétition du réseau Liliane-Lambert

La Région Ouest est séparée en deux secteurs. **Voir l'annexe 5** pour connaître votre secteur

Les frais d'inscription par patineur pour cette finale sont de 35 \$ dû, exigible et non remboursable. Le club organisateur recevra 18\$ par participant et la Région Ouest gardera 17 \$ par participant.

Le 5\$ supplémentaire perçu par la région servira à remettre un cadeau promotionnel à tous les patineurs

ATTENTION :

Les groupes sont formés selon le classement du 400 mètres pour les patineurs du groupe préparatoire et le 300 mètres pour les nouveaux patineurs.

Lors de la préparation du programme : le regroupement des 8 et 9 ans du groupe préparatoire patine avant le regroupement des 8 et 9 ans nouveaux.

L'ordre décroissant devra être respecté lors de la préparation du programme

Les patineurs provenant du réseau Rencontre sportives CL'Fun seront classés selon les temps disponibles au 300 et 400 mètres.

Un patineur de 8 ans, s'il fait le temps de passage au 400 mètres, sera intégré au groupe préparatoire, sinon il sera intégré aux nouveaux patineurs.

Un nouveau patineur peut s'inscrire. Le club devra présenter un temps au 300 mètres et le patineur sera automatiquement inclut avec les nouveaux patineurs.

4.1.3 La Fête des Rencontres Sportives CL'Fun regroupera les patineurs de 5 à 7 ans

La Région Ouest est séparée en deux secteurs. **Voir annexe 5** pour connaître votre secteur

Les frais d'inscription par patineur pour cette finale sont de 30 \$ dû, exigible et non remboursable. Le club organisateur recevra 15 \$ par participant et la Région Ouest gardera 15 \$ par participant.

Le 5\$ supplémentaire servira à remettre un cadeau promotionnel à tous les patineurs

ATTENTION :

Les vagues regroupe les patineurs de 5 à 7 ans selon le temps au classement au 200 mètres, les entraîneurs doivent fournir un temps pour tous les nouveaux patineurs.

L'ordre décroissant devra être respecté lors de la préparation du programme. La 4^e et la 5^e distance doivent respecter les critères de temps d'accès de l'annexe 6

5 Finales régionales des Jeux du Québec

La Région Ouest a pour objectif de définir un regroupement pour la tenue des finales des Jeux du Québec. Le regroupement a pour but d'assurer l'homogénéité du processus et de l'application des règlements de la FPVQ. La Région Ouest vise aussi à diminuer les coûts et la logistique de la tenue des 9 événements qui doivent avoir lieu sur son territoire.

La meilleure date possible sera déterminée par le CE et approuvé par le CA de la région.

Attention au respect des adresses d'affiliation des patineurs lors de l'inscription d'un patineur.

Les partenaires suivants auront la responsabilité de l'organisation de la compétition :

- La régionale de Montréal
- Le regroupement des régions administratives du Nord et de l'Est de la région de Montréal
- Le regroupement des régions administratives du Sud et de l'Ouest de la région de Montréal

Le regroupement des régions administratives est à **l'annexe 8**

La réglementation est sous la responsabilité de la FPVQ.

La Région Ouest va assurer les éléments suivants et assurer le paiement si et seulement si les clubs concernés respectent le regroupement de régions administratives :

- Assignation des officiels
- Aide à la diffusion des invitations
- Assignation des premiers soins
- Demande de la sanction

6 Calendrier de compétition

6.1.1 Préparation du calendrier pour la prochaine saison

Un calendrier temporaire de dates de compétitions doit être préparé et envoyé aux clubs avant le 20 janvier. Le calendrier indique les dates selon le modèle de l'année en cours. Le calendrier préparatoire sera approuvé lors de la réunion de la Région Ouest de février.

6.1.2 Attribution des compétitions

- Les clubs sont invités à faire leur demande en utilisant le formulaire approprié et en complétant les informations requises. La demande d'attribution doit être effectuée entre le 15 février et le 31 mars. Les clubs voulant demander plus d'une compétition doivent indiquer clairement l'ordre de préférence dans l'octroi de leurs compétitions.
- Les noms et dates sont compilés par ordre de réception chronologique, mais le CE se garde un droit de réserve pour permettre de diversifier le calendrier d'une année à l'autre.
- Dans l'éventualité où deux clubs demanderaient l'attribution d'une même compétition, la priorité serait accordée au club n'ayant pas de tarification d'heures de glace ou celui ayant la tarification la moins élevée et ce, peu importe la chronologie de réception des demandes.
- La Région invite les régions administratives à se parler et à collaborer pour établir leur section de calendrier pour le réseau CL'Fun.
- La Région Ouest invite la Régionale de Montréal et la Régionale de Laval à participer au soutien des demandes de compétition.
- Un calendrier préliminaire est publié pour le premier lundi d'avril et sera envoyé aux présidents de club.
- Un projet de calendrier est publié à l'assemblée générale annuelle de l'ARPVQ-RO. Des modifications mineures pourraient être apportées, suite à l'assemblée générale annuelle de la FPVQ.
- Aucun club n'est assuré de la date finale de sa compétition tant et aussi longtemps que les démarches ci-haut-mentionnées n'ont pas été effectuées.

7 Équipements (normes spécifiques ou précision)

7.1.1 Équipements

Une protection minimale est décrite dans les règlements de sécurité de la FPVQ, de même que dans les règlements de PVC. L'officiel en chef de la rencontre en assure l'application.

Les tubes/bas résistant aux coupures et couvrant le tendon d'Achille sont obligatoires pour tous. Ils doivent être ajustés et installés de façon à être visible pour l'officiel et à couvrir le haut du patin tout en faisant le lien avec le pantalon du patineur.

7.1.2 Patins

Les patins à longues lames sont obligatoires pour toutes les catégories des réseaux Initiation.

7.1.3 Casques

Le casque protecteur de patinage de vitesse ou le casque protecteur de hockey (sans grille) sont obligatoires pour tous les patineurs.

Toute personne, incluant les officiels majeurs, œuvrant sur la patinoire doit obligatoirement porter un casque dans le cadre d'une compétition courte piste.

7.1.4 Protection faciale

Des lunettes sportives ou de protection avec des verres clairs sans aucune teinte ou une visière complète claire sans aucune teinte, sont obligatoires pour tous les patineurs. Les lunettes devront être retenues avec une bande élastique. Le port de la grille est défendu, la visière complète est acceptée.

7.1.5 Bonnets

Liliane-Lambert : Un bonnet est remis à tous les patineurs à l'appel. Le patineur doit garder le bonnet durant toute la course jusqu'à la sortie de la patinoire.

Rencontre Sportive CL'Fun: Les bonnets seront remis aux responsables de chaque club à la table des inscriptions. Les patineurs conserveront le bonnet tout au long de la rencontre sportive. Les bonnets seront recueillis à la sortie de la patinoire lors de leur dernière course.

Un bonnet non retourné après la Rencontre sportive **sera facturé au taux de 20 \$ au club du patineur**, ou s'il est non attribué à un patineur lors de la Rencontre sportive, il sera facturé au club hôte de celle-ci.

Autres Documentations disponibles sur le site de la région:

La Région fait référence aussi à d'autres documentations pour aider les clubs. Vous retrouverez cette documentation sur le site de la Région Ouest :

- Guide des courses d'habiletés
- Guide des remboursements de dépenses des officiels
- Guide d'organisation de compétitions

La fédération a pour sa part sa propre documentation pour le suivi des patineurs de niveau provincial et le processus d'inscription qui est sous la responsabilité du parent du patineur.

- Règlements de compétitions
- Guide des procédures lors de compétitions

ANNEXE 1 : Standards d'accès au réseau Interrégional (Saison 2020-2021)

CATÉGORIES	DISTANCES	TEMPS FÉMININ	TEMPS MASCULIN
(10 à 14 ans)	400 plus 800 mètres	2: 33 :00	2: 31 :50

Selon les directives de la FPVQ.

ANNEXE 2 : Catégories d'âge – Patinage courte piste

La catégorie d'un patineur est déterminée selon son âge au 1er juillet de la saison en cours.

Catégorie d'âge	Réseau selon l'âge Critères Au 1er juillet de la saison en cours
5 ans	Réseau Rencontre Sportive CL'Fun
6 ans	
7 ans	
8 ans	
9 ans	Réseau Liliane-Lambert, sauf pour les 10 ans et plus qui ont accédé au niveau Interrégional.
10 ans	
11 ans	
12 ans	
13 ans	

Les patineurs de 14 ans peuvent être admis selon certaines conditions voir règlement 3.1.3

ANNEXE 3 : Secteurs du réseau Liliane-Lambert

1	2	3
Rive Sud / Mtl Ouest	Rive Nord / Laval	Montréal et L'est
LON	GAT	MAH
SJU	ROS	MCS
LAS	MSJ	MSM
CHY	LCE	MHM
MGA	LDO	MNO
DDO	LFA	PAT
TLA	LSF	LAN
SCO	CRCP Laval	

ANNEXE 4 : Secteurs du réseau Rencontre sportive CL'Fun

Selon les Régions administratives des Jeux du Québec incluant certains ajustements

1	2	3	4
Rive Sud et Ouest de MTL	Rive Nord et Ouest de MTL	Laval et Est de la région	Montréal
LON	MSJ	LCE	MAH
SJU	GAT	LDO	MCS
CHY	TLA	LFA	MHM
SCO	ROS	LSF	MNO
LAS	DDO	LAN	PAT
MGA			MSM

ANNEXE 5 : Répartition Compétitions de fin de saison

Répartition des clubs pour les Finales des 8 et 9 ans et pour la Fête des rencontres sportives CL'Fun 5 à 7 ans.

Sud	Nord
LON	MSJ
SJU	GAT
CHY	LAN
TLA	ROS
PAT	LCE
LAS	LDO
MGA	LFA
MCS	LSF
MSM	MAH
MHM	DDO
MNO	
11	10

ANNEXE 6 : Temps de référence Réseau Rencontre sportive C'L Fun

Déterminer la 4^e et la 5^e distance	Temps (distance 200 mètres)
Temps d'accès à la compétition	Présentement aucune restriction à l'entrée
Accès aux 400 mètres pour les 6 à 8 ans à titre de 5 ^e distance	34,00 secondes
Accès aux 500 mètres pour les 7 à 8 ans à titre de 5 ^e distance, le 400 mètres devient la 4 ^e .	30,00 secondes

Les temps seront déterminés ou seront revus par un comité d'entraîneurs, si possible. Sinon le VP aux compétitions proposera un temps lors de l'AGARO, assemblée générale de la région Ouest

ANNEXE 7 : Temps de référence Réseau Liliane Lambert

Temps d'accès pour les nouveaux patineurs	Présentement aucune restriction pour les 9 ans et plus.
Passage du groupe nouveau au groupe préparatoire	Temps
Temps selon le meilleur 400 mètres	1 : 02,00 sur 400 mètres
Déterminer le 3^e distance en finale direct	
Accès aux 1 200 mètres au lieu du 1 000 mètres. Au moins 10 patineurs du groupe doivent avoir au 800 mètres	1 :50,00 sur 800 mètres

Les temps seront déterminés ou seront revus par un comité d'entraîneurs, si possible. Sinon le VP aux compétitions proposera un temps lors de l'AGARO, assemblée générale de la région Ouest

ANNEXE 8 : Répartition des clubs lors des Finales Régionales des Jeux du Québec

La Région Ouest détermine les regroupements suivants pour les Finales Régionales des Jeux du Québec

Nord et Est de Montréal	Sud et Ouest de Montréal	Régionale de Montréal
<p>Laval</p> <ul style="list-style-type: none"> • CRCP Laval <ul style="list-style-type: none"> ○ Laval Centre, ○ Laval Fabreville ○ Laval Ste Dorothée ○ Laval St-François 	<p>Sud-Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chateauguay • Trois Lacs 	<p>Montréal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montréal Centre Sud • Montréal St-Michel • Pointes aux Trembles • Hochelaga Maisonneuve • Montréal Gadbois
<p>Lanaudière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lanaudière 	<p>Rive-Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueuil • Sainte-Julie 	<p>Bourassa</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montréal Nord
<p>Laurentides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rosemère • Mirabel / Saint-Jérôme 	<p>Outaouais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gatineau (à discuter, décision devra être prise avant le 15 octobre) 	<p>Lac St-Louis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lasalle • West Island (DDO)

La Région Ouest accorde un statut particulier au CPV de Gatineau (GAT). La décision administrative appartient au club, car la responsabilité et les coûts potentiels seront sous sa gouverne.

À tous les niveaux de compétitions :

- Les parents, en collaboration avec le club, auront la possibilité d'inscrire leurs enfants selon leur préférence versus le voyage et les possibilités d'hébergement. Il est possible que le Club ne puisse déléguer un entraîneur à la compétition.
- L'inscription doit se faire par le club et sur le formulaire requis.
- Le parent devra respecter le secteur d'inscription pour toute la saison.